

联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Sixième session

13-15 avril 2021

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

1. Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur

Conformément à ses statuts, le Groupe de travail élit son président et un ou plusieurs vice-présidents parmi les représentants de ses membres au début de chaque session. Les membres du Bureau exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus¹. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi désigner un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

L'ordre du jour provisoire figure dans le document portant la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/1**. On trouvera dans le présent document des notes relatives à l'ordre du jour provisoire ainsi qu'un calendrier provisoire joint en annexe 1. La sixième session se tiendra sous la forme d'une réunion en ligne. On trouvera à l'annexe 2 une description succincte des procédures spéciales qu'il est proposé de suivre pour la tenue à distance des réunions des organes subsidiaires de la Commission en 2021.

3. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dénommée ci-après «la Commission») s'est penchée sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources*

¹ CGRFA/WG-FGR-6/21/Inf.1.

génétiques forestières (dénommé ci-après «le Plan d'action mondial»²). La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales concernées³. Elle a par ailleurs encouragé la FAO à continuer à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour aider les pays en développement dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

Le document intitulé «État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières», publié sous la cote CGRFA/WG-FGR-6/21/2, résume les activités menées par la FAO et ses partenaires pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Le Groupe de travail est invité à examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action mondial depuis la dix-septième session ordinaire de la Commission et à adresser à cette dernière des orientations quant à la suite de la mise en œuvre.

4. État d'avancement de l'élaboration du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a adopté les grandes lignes⁴ et le calendrier⁵ de l'élaboration du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* (dénommé ci-après «le deuxième rapport»), ainsi que les lignes directrices⁶ pour la préparation des rapports de pays. Elle a invité les pays à commencer à rassembler des informations et des données pour rédiger leurs rapports nationaux et à communiquer ces derniers le 30 juin 2020 au plus tard pour les besoins de l'élaboration du deuxième rapport. Selon le calendrier établi, le Groupe de travail doit examiner l'état d'avancement de l'élaboration du deuxième rapport à sa session en cours et un projet de deuxième rapport à sa septième session.

Le document intitulé «État d'avancement de l'élaboration du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*» (**CGRFA/WG-FGR-6/21/3**) présente brièvement les activités menées aux fins de l'élaboration du deuxième rapport, l'état d'avancement des travaux et les étapes suivantes. Le Groupe de travail est invité à examiner les activités exposées et à adresser des orientations à la Commission concernant l'élaboration du deuxième rapport.

5. Mise au point d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a prié la FAO de commencer à mettre au point un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières, sous réserve que les ressources extrabudgétaires nécessaires soient disponibles⁷. La Commission a également encouragé l'Organisation à réfléchir à des moyens de renforcer les systèmes d'information nationaux et régionaux sur les ressources génétiques forestières, notamment en fournissant un appui technique et financier.

Le document intitulé «Mise au point d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières», qui porte la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/4**, présente un historique ainsi que les activités menées actuellement et celles qu'il est prévu d'entreprendre aux fins de la conception du nouveau système. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des activités présentées et donner des orientations à la Commission au sujet de la mise au point d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières.

 $^{^2\} http://www.fao.org/publications/card/fr/c/3dbe2d37-a7ec-46d9-bcaf-8366f7abd033.$

³ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 76.

⁴ CGRFA-17/19/10.3, annexe I.

⁵ CGRFA-17/19/10/3, annexe II.

⁶ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

⁷ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 79.

6. Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant

La Commission a rappelé que son Programme de travail pluriannuel prévoyait un examen de ses travaux sur l'accès et le partage des avantages à sa dix-huitième session ordinaire et a demandé à sa Secrétaire de préparer, pour examen par les groupes de travail de la Commission:

- i) un bilan des activités de la Commission sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le partage des avantages qui en découlent;
- ii) un aperçu des éléments nouveaux qui se sont fait jour au titre d'autres accords ou instruments internationaux intéressant l'accès aux RGAA et le partage des avantages qui en découlent;
- iii) une enquête actualisée sur les approches législatives, administratives et stratégiques existantes, y compris les pratiques optimales, en matière d'accès et de partage des avantages dans les différents sous-secteurs des RGAA, ainsi que sur les connaissances traditionnelles en rapport avec les RGAA que détiennent les peuples autochtones et les populations locales, l'objectif étant de mettre en évidence les approches couramment adoptées et les enseignements tirés de leur mise en œuvre, de repérer les difficultés et de trouver des solutions possibles;
- iv) une proposition quant aux activités futures que la Commission pourrait mener dans le domaine de l'accès et du partage des avantages pour les différents sous-secteurs des RGAA⁸.

Le document qui fait le point sur la situation et les perspectives concernant l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, qui porte la cote CGRFA/WG-FGR-6/21/5, donne suite aux demandes susmentionnées. Les informations transmises par les Membres sur les résultats attendus auxquels il est fait référence ci-dessus sont reproduites dans le document qui présente les contributions des Membres sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant (CGRFA/WG-FGR-6/21/Inf.4). Le projet d'enquête sur les mesures prises par les pays en matière d'accès et de partage des avantages tenant compte des caractéristiques distinctives des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des connaissances traditionnelles y afférentes est disponible sous la forme d'un document d'information (CGRFA/WG-FGR-6/21/Inf.3).

7. «Information de séquençage numérique» relative aux ressources génétiques forestières

La Commission est convenue qu'un nouvel examen de la notion d'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture était nécessaire. Elle est également convenue de se pencher, à sa session suivante, sur les possibilités d'innovation qu'offre l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sur les enjeux liés aux moyens d'accès à cette information et à son exploitation, ainsi que sur les incidences sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA et le partage des avantages qui en découlent. Elle a demandé à ses groupes de travail de se pencher sur ces questions en considérant des exemples particuliers dans les divers sous-secteurs liés à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'à la sécurité sanitaire des aliments et aux activités de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des cultures et des animaux⁹.

Donnant suite à la demande de la Commission, le document relatif aux possibilités d'innovation, aux défis et aux incidences en rapport avec l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui porte la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/6**, passe en revue les perspectives d'innovation qu'offre l'information de séquençage numérique sur les RGAA, les enjeux liés aux moyens d'accès à cette information et à son exploitation, ainsi que les incidences sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA et le partage des avantages qui en découlent. Le Groupe de travail est invité à donner des indications en ce qui concerne la suite des travaux à mener sur l'information de séquençage numérique.

⁸ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 19.

⁹ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 23.

8. Rôle des ressources génétiques forestières dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

La Commission a demandé à la FAO de concevoir une étude de cadrage sur le rôle des RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, y compris le manque de connaissances en la matière, en tenant compte des rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relatifs aux systèmes terrestres et marins et d'autres sources disponibles, y compris des exemples concernant divers sous-secteurs et régions. Elle a invité ses groupes de travail à examiner cette étude et, si une évaluation mondiale du rôle des RGAA est jugée pertinente, à lui donner des indications sur son élaboration 10.

En réponse à la demande de la Commission, le Secrétariat a mis à jour, en collaboration avec les unités de la FAO et les partenaires concernés, l'étude intitulée *Coping with climate change – The roles of genetic resources for food and agriculture*¹¹, qui avait été élaborée en 2015 à partir d'études thématiques que le Secrétariat avait fait réaliser en vue de la treizième session ordinaire de la Commission, en 2013¹². La version actualisée de l'étude, intitulée *The role of genetic resources for food and agriculture in climate change adaptation and mitigation* (le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets) et publiée sous la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/Inf.6**, a été élaborée afin que les groupes de travail l'examinent.

Par ailleurs, la Commission a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de plan de travail, y compris en vue de la préparation d'une évaluation mondiale engagée par les pays, pour examen par ses groupes de travail à leurs prochaines sessions ¹³. On trouvera le projet de plan de travail dans le document portant la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/T**, intitulé «Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture». Le document présenté sous la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/Inf.5** donne un aperçu des activités menées par la FAO concernant le changement climatique, dans le contexte de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique ¹⁴.

9. Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières

Il est prévu, au titre de son Programme de travail pluriannuel, que la Commission procède, à sa prochaine session, à un examen de ses travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA¹⁵.

Afin de donner suite à la demande de la Commission, le Secrétariat a mis à jour le document intitulé «Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture» 16, qui avait été présenté à la quinzième session ordinaire de la Commission. Le document intitulé «Examen des travaux sur les biotechnologies au service de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture», présenté sous la cote CGRFA/WG-FGR-6/21/8 pour examen par les groupes de travail, expose brièvement les activités techniques de la FAO intéressant spécifiquement les biotechnologies et fait le point des travaux pertinents menés par l'Organisation et les groupes de travail de la Commission autour de l'application et de l'intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA. La période considérée s'étend de juillet 2014 à octobre 2020 et couvre donc les six dernières années, qui n'étaient pas examinées dans le rapport précédent.

_

¹⁰ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 29.

¹¹ http://www.fao.org/3/a-i3866e.pdf.

¹² Voir les études de référence n^{os} 53 à 57.

¹³ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 30.

¹⁴ http://www.fao.org/3/i7175f/i7175f.pdf.

¹⁵ CGRFA-17/19/Report, appendice F, annexe 1.

¹⁶ CGRFA-15/15/7.

On trouvera un aperçu des avancées techniques dans le document portant la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/Inf.7**, qui présente les faits récents survenus dans le domaine des biotechnologies en rapport avec la caractérisation, l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

10. Options possibles quant à l'organisation des futures activités intersessions de la Commission

La Commission a demandé à la Secrétaire d'élaborer un document présentant les différentes options envisageables (et leurs incidences financières) pour l'organisation future des travaux intersessions de la Commission, en vue de son examen par les groupes de travail et par la Commission, à leurs prochaines sessions¹⁷, afin:

- i) d'examiner la question de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, de manière cohérente et intégrée;
- ii) d'étudier comment améliorer la coordination et la communication entre les groupes de travail de la Commission, de sensibiliser aux questions sous-sectorielles et de renforcer la cohérence sur les questions intersectorielles, afin de remplir efficacement la mission et les objectifs de la Commission¹⁸.

Le document portant la cote **CGRFA/WG-FGR-6/21/9** présente les options qui sont proposées à l'examen du Groupe de travail pour la réorganisation des futurs travaux intersessions de la Commission.

11. Questions diverses

12. Adoption du rapport

¹⁷ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 97.

¹⁸ http://www.fao.org/cgrfa/overview/vision-mission/fr/.

Annexe 1. CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Document de travail
Mardi 13 avril 20 Matin)21		
10 heures - 13 heures	1	Élection du président, du (des) vice- président(s) et du rapporteur	
	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA/WG-FGR-6/21/1 CGRFA/WG-FGR-6/21/1 Add.1
	3	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	CGRFA/WG-FGR6/21/2
Mardi 13 avril 20 Après-midi	021		
14 h 30 - 17 h 30	4	État d'avancement de l'élaboration du deuxième rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde	CGRFA/WG-FGR-6/21/3
	5	Mise au point d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières	CGRFA/WG-FGR-6/21/4
Mercredi 14 avri	1 2021[sep]ma	ntin	
10 heures - 13 heures	6	Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant	CGRFA/WG-FGR-6/21/5
	7	«Information de séquençage numérique» relative aux ressources génétiques forestières	CGRFA/WG-FGR-6/21/6
	8	Rôle des ressources génétiques forestières dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	CGRFA/WG-FGR-6/21/7
Mercredi 14 ^{er} avi Après-midi	ril 2021		
14 h 30 - 17 h 30	9	Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières	CGRFA/WG-FGR-6/21/8
	10	Options possibles quant à l'organisation des futures activités intersessions de la Commission	CGRFA/WG-FGR-6/21/9
Tand: 15: 200	11	Questions diverses	
Jeudi 15 avril 202 Après-midi	41		
14 h 30 - 17 h 30	12	Adoption du rapport	

Annexe 2. PROCÉDURES SPÉCIALES POUR UNE RÉUNION À DISTANCE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES, APPLICABLES À TITRE EXCEPTIONNEL À SA SIXIÈME SESSION

1. Les procédures décrites dans le présent document s'appliquent, à titre exceptionnel, à la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail), compte tenu des mesures visant à endiguer la pandémie de covid-19 et du fait que, en conséquence, cette session se tiendra en ligne. L'adoption de ces procédures ne constitue en aucun cas un précédent s'agissant des méthodes de travail du Groupe de travail ou de l'un quelconque des autres organes subsidiaires de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) lors de leurs prochaines sessions.

FONCTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

- 2. En vertu de ses statuts, le Groupe de travail:
 - examine la situation de la biodiversité agricole dans le domaine des ressources génétiques forestières et les questions connexes, donne des avis et formule des recommandations à l'intention de la Commission à ce sujet;
 - examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine des ressources génétiques forestières ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail est saisi par la Commission;
 - fait rapport à la Commission sur ses activités.
- 3. La Commission confie des tâches précises au Groupe de travail pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.
- 4. La tenue en ligne de la sixième session du Groupe de travail ne modifie en rien les fonctions de celui-ci telles qu'elles sont décrites plus haut.

CONDUITE DES SÉANCES

- 5. Toutes les séances plénières de la sixième session du Groupe de travail se dérouleront par l'intermédiaire de la **plateforme de visioconférence Zoom**. Les membres et les observateurs du Groupe de travail bénéficieront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme Zoom, c'est-à-dire qu'ils pourront être vus, voir les participants qui assistent à la réunion en ligne et prendre la parole devant le Groupe de travail.
- 6. Les participants peuvent **demander la parole** en utilisant la fonction «raise hand» (lever la main) de la plateforme Zoom. Cette fonction permet d'établir une liste des intervenants que le président utilise pour donner la parole aux participants.
- 7. La liste des **membres du Groupe de travail** figure dans le document **CGRFA/WG-FGR-6/21/Inf.1**.
- 8. L'interprétation simultanée pourra être assurée dans les six langues de l'Organisation pendant la sixième session du Groupe de travail, en fonction des langues des membres du Groupe de travail qui auront confirmé leur présence.
- 9. Compte tenu de la modalité d'organisation en ligne de la sixième session du Groupe de travail et de la nécessité d'en simplifier le déroulement afin qu'il y ait suffisamment de temps pour traiter tous les points de l'ordre du jour, les participants sont encouragés à **limiter la durée des interventions** à trois minutes, et à cinq minutes s'agissant des interventions régionales. Les déclarations régionales sont particulièrement encouragées pour optimiser l'efficacité des débats.
- 10. En vue de faciliter l'interprétation simultanée et l'établissement du rapport, tous les participants sont invités à fournir les textes de leurs déclarations au secrétariat du Groupe de travail

avant la sixième session ou le plus rapidement possible par la suite. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse: FO-ITWG-FGR@fao.org

11. Les participants peuvent utiliser **la fonction de chat de la plateforme Zoom** pour échanger des informations. Cependant, tout point de vue qui doit être pris en compte lors de l'élaboration du rapport de la session doit être exprimé oralement pendant la session.

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET DOCUMENTATION

- 12. Tous les **documents** de la session sont établis et mis à disposition conformément à l'usage, sur le site web du Groupe de travail¹⁹.
- 13. Les **horaires figurant dans le calendrier** de la sixième session du Groupe de travail correspondent à l'heure d'Europe centrale (UTC +2). Il s'agit du fuseau horaire dans lequel se trouve le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où la session aurait dû se tenir si elle n'avait pas été tenue en ligne.
- 14. Les **séances** de la sixième session du Groupe de travail seront programmées de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 les deux premiers jours de la session. Le troisième jour, il y aura une séance l'après-midi qui se tiendra de 14 h 30 à 17 h 30, à moins qu'il en soit décidé autrement.
- 15. Le Président du Groupe de travail peut demander une **courte pause** de 10 minutes maximum à tout moment pendant une séance.
- 16. Toutes les autres **méthodes de travail** du Groupe de travail en rapport avec l'ordre du jour, le calendrier et la documentation, décrites dans la présente note, s'appliquent à la sixième session du Groupe de travail, conformément à l'usage.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

- 17. Le projet de rapport de la session sera élaboré par le Rapporteur du Groupe de travail, diffusé par courrier électronique à tous les participants et mis à disposition sur la page web du Groupe de travail le troisième jour de la session à 13 h 30. Le rapport fera état du consensus des membres du Groupe de travail concernant les modalités modifiées de la session exposées dans la présente note.
- 18. Toutes les autres méthodes de travail du Groupe de travail concernant les rapports et les comptes rendus de la session, décrites dans la présente note, s'appliquent à la sixième session du Groupe de travail, conformément à l'usage.

_

 $^{^{19}\,}http://www.fao.org/forest-genetic-resources/working-group/intergovernmental-technical-working-group-on-forest-genetic-resources/fr/.$